



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°31

Réunion restreinte du 17 mars 2023

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

**GUIDE
DU CLUB**

**GUIDE
DU CLUB**

Q Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2022/2023 validée par le Comité Directeur le 14/09/2022 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs.	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €

FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €

Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €

Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre , article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ

Forfait	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €

DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)	
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI</u> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du week-end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la <u>1^{ère}</u> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €
3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	14,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	14,50 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

N°dossier	Date mail	N° club	Club	Demande	Retour de la CCCD
SEMAINE du 11/03/2023 au 17/03/2023					
Dossier N°504 FOOT FEMININ	10/03/2023	509795	BOURG LA REINE	Forfait avisé hors délais : U11 Féminines poule C du 11/03/2023 - n°25554586 GARENNE COLOMBES 1 / FC BOURG LA REINE 2	GARENNE COLOMBES 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) FC BOURG LA REINE 2 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe FC BOURG LA REINE 2 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°505	12/03/2023		3CD	Réception rapport arbitre officiel nous informant match non joué pour cause d'un seul dirigeant pour le club d'ASNIERES FUTSAL. FUTSAL U17 du 11/03/2023 - n°25401741 LES PETITS PAINS 1 / FC ASNIERES FUTSAL 1	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite à donner.
Dossier N°506	14/03/2023		3CD	Réception FMI, match non joué pour cause d'un seul dirigeant pour le club d'Issy les Moulineaux : U14 D5 poule Consolante B du 11/03/2023 - n°25596000 METRO TRANS. US 2 / ISSY LES MLX FC 4	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite à donner.
Dossier N°507	16/03/2023		3CD	Match : COUPE HDS U18 du 19/03/2023 – n°25765664 LEVALLOIS SC 1 / COURBEVOIE SPORTS 1	Suite à la demande de la C.D.P.M.E, La commission des compétitions vous informe que la rencontre est <u>reportée à une date ultérieure.</u>
Dossier N°508	16/03/2023	500038	ASNIERES FC	Réception courriel de la mairie d'ASNIERES informant de l'indisponibilité de la salle ARENA TEDDY RINER le week-end du 17 au 19 mars 2023. FUTSAL U15 du 19/03/2023 - n°25402364 ASNIERES FC 1 / ASS FUTSAL COURBEVOIE 1	La 3CD reporte à la rencontre <u>à une date ultérieure.</u>

Dossier N°509 FOOT FEMININ	17/03/2023		3CD	Forfait non avisé de l'ACBB : U13 Féminines Poule C Phase2 du 11/03/2023 - n°25554975 ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / ACBB 2	ANTONY FOOT EVOLUTION 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) ACBB 2 1er Forfait non avisé de l'équipe ACBB 2 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2)
-------------------------------------	------------	--	-----	--	---

II. FMI/FDM MANQUANTES

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U16 D5 poule Accession

12/03/2023 n° 25579034 Villeneuve La Garen 2 / Issy Les Mx Fc 4

U14 D3

11/03/2023 n° 24644105 Boulogne Bil Ac 4 / Rueil Malmaison Fc 3

U14 D5 poule consolante D

11/03/2023 n° 25596532 Ville D'Avray Us 2 / Villeneuve La Garen 2

FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2

U12 poule D

11/03/2023 n°25231234 Fontenay Aux Roses 22 / Voltaire Chat. M. Ss 24

U12 poule G

11/03/2023 n°25231643 Clichy S/Seine U.S. 23 / Villeneuve La Garen 21

11/03/2023 n°25231644 Nanterre Es 23 / Gennevilliers Csm 23

U12 poule H

11/03/2023 n°25231709 Clichy S/Seine U.S. 24 / Villeneuve La Garen 22

11/03/2023 n°25231710 Nanterre Es 24 / Gennevilliers Csm 24

U12 poule M

11/03/2023 n°25240337 Suresnes J.S. 24 / Sevres F.C. 92 24

U13 poule B

11/03/2023 n°25229203 Nanterre Es 32 / Cheminots Ouest L As 31

U13 poule C

11/03/2023 n°25229483 Nanterre Es 33 / Cheminots Ouest L As 32

U13 poule D

11/03/2023 n°25229627 Bagneux Com 33 / Antony Foot Evolutio 31

U12 Espoir poule A. Areola Phase2

11/03/2023 n°25566422 Ville D'Avray Us 21 / Montrouge F.C. 92 22

11/03/2023 n°25566423 Courbevoie Sports 24 / Neuilly Olympique 21

U12 Espoir poule M. Maoulida Phase2

11/03/2023 n°25567492 Nanterre Es 22 / Clichy S/Seine U.S. 22

U10 poule A

11/03/2023 n°25245062 Aca 1 / Ville D'Avray Us 1

U10 poule E

11/03/2023 n°25247730 Stade Francais 2 / Gennevilloise Es 2

FICHES PLATEAUX MANQUANTES FOOT EDUCATIF

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateaux U8

- 11/03/2023 JEUNES ANTONY A.S/ VILLE D'AVRAY U.S/ SCEAUX F.C/ MONTROUGE F.C 92
 11/03/2023 BOULOGNE BILLANCOURT A.C (1/2) / VANVES STADE
 11/03/2023 VILLENEUVE LA GARENNE/GARENNE COLOMBES A.F (2/3)
 11/03/2023 NANTERRE E.S (1/2) / ASNIERES F.C (2/2)
 11/03/2023 CLICHY U.S.A/RACING COLOMBES 92

III. COUPES

TOUR DE CADRAGE				8ème DE FINALE					
HDS CDM				HDS SENIORS					
19/03/2023	Suresnes J.S.	5	Arcop Nanterre	5	18/03/2023	Malakoff Usm	1	Neuilly Olympique	2
Exempt	Abeille Rueil 5				19/03/2023	Csm Clamart Foot	1	Chaville Fc	1
Exempt	Montrouge Gs 5				19/03/2023	Chaville Fc	2	Montrouge Fc	2
Exempt	Nanterre Ajsc 5				19/03/2023	Cheminots Ouest	1	Vanves Stade	1
Exempt	Police H.S. Nanterre 5				19/03/2023	Neuilly Olympique	1	Voltaire Chatenay	1
Exempt	Portugais D'antony 5				19/03/2023	Racing Cff	2	Ef Jean Mendez	1
Exempt	Portugais De Garches 5				19/03/2023	Sevres Fc	2	St Cloud Fc	1
Exempt	Rueil Malmaison Fc 5				19/03/2023	Stade Francais	1	Sevres Fc	1

8ème DE FINALE				8ème DE FINALE					
HDS ANCIENS				HDS U18					
19/03/2023	Bagneux Com	11	Bourg La Reine	11	18/03/2023	Sevres Fc	1	St Cloud Fc	1
19/03/2023	Clichy S/Seine Us	11	Cheminots Ouest	11	18/03/2023	Stade Francais	1	Neuilly Olympique	1
19/03/2023	Fc Meudon	12	Nanterre Ajsc	12	19/03/2023	Bourg La Reine	1	Colombienne Foot	1
19/03/2023	Garches Vaucres	12	Boulogne Bil Ac	11	19/03/2023	Garenne Colombes Af	2	Montrouge Fc	2
19/03/2023	Issy Les Mx Fc	11	Malakoff Usm	11	19/03/2023	Levallois Sc	1	Courbevoie Sports	1
19/03/2023	Sevres Fc	11	Neuilly Olympique	11	19/03/2023	Meudon As	3	Rueil Malmaison Fc	1
19/03/2023	Sevres Foot	11	Courbevoie Sports	11	19/03/2023	Plessis Robinson Fc	1	Puteaux Csm	1
19/03/2023	Stade Francais	11	Courbevoie Sports	12	19/03/2023	Rueil Malmaison Fc	2	Clichy S/Seine Us	1

8ème DE FINALE				8ème DE FINALE					
HDS U16				HDS U14					
19/03/2023	Boulogne Bil Ac	4	Clichy S/Seine Us	1	18/03/2023	Ararat Issy	1	Neuilly Olympique	2
19/03/2023	Clichy S/Seine Us	2	Racing Cff	3	18/03/2023	Boulogne Bil Ac	4	Antony Foot	1
19/03/2023	Colombes Lso	1	Nanterre Es	2	18/03/2023	Bourg La Reine	2	Chatillonnais Scm	1
19/03/2023	Colombienne Foot	1	St Cloud Fc	1	18/03/2023	Montrouge Fc	3	Asnieres Fc	1
19/03/2023	Levallois Sc	2	Garenne Colombes	1	18/03/2023	Nanterre Es	2	Rueil Malmaison Fc	2
19/03/2023	Nanterre Es	3	Neuilly Olympique	1	18/03/2023	Puteaux Csm	1	Sevres Fc	1
19/03/2023	Plessis Robinson Fc	1	Courbevoie Sports	1	18/03/2023	Racing Cff	3	Suresnes Js	1
19/03/2023	Villeneuve La Garen	1	Malakoff Usm	1	18/03/2023	Rueil Malmaison Fc	3	Garenne Colombes Af	1

8ème DE FINALE				
HDS U15 FEMININES				
18/03/2023	Antony Foot Evolutio	1	Asnieres Fc	2
18/03/2023	Courbevoie Sports	1	Colombienne Foot Es	1
18/03/2023	Fontenay Aux Roses	1	Neuilly Olympique	1
18/03/2023	Malakoff Usm	1	Gennevilloise Es	1
18/03/2023	Meudon A.S.	1	Fc Bourg La Reine	2
18/03/2023	Nanterre Es	1	Sevres F.C. 92	1
18/03/2023	Plessis Robinson Fc	1	Montrouge F.C. 92	1
18/03/2023	Villeneuve La Garen	1	Voltaire Chat. M. Ss	1

CLUBS QUALIFIÉS POUR LES QUARTS DE FINALE

HDS U18 FEMININES		HDS SENIORS FEMININES		HDS FUTSAL SENIORS		HDS LOISIRS SENIORS	
Courbevoie Sports	1	Bagneux Com	1	Bagneux Futsal As	1	Bourg La Reine	1
Csm Clamart Foot	1	Boulogne Bil.Ac	1	Futsal Courbevoie	1	Bourg La Reine	2
Garenne Colombes Af	1	Bourg La Reine	1	Futsal Paulista	2	Cafe Aveyron. Paris	2
Malakoff Usm	1	Cheminots Ouest	1	Jabc	1	Cafe Aveyron. Paris	1
Montrouge F.C. 92	1	Gpso 92 Issy	3	Les Petits Pains	1	Sevres Fc 92	1
Voltaire Chat.M. Ss	1	Racing Cff	1	Neuilly Fc	1	Sevres Fc 92	2
		Rueil Malmaison Fc	2	Puteaux Futsal	1	Sup.Nice	1
		Sevres F.C. 92	1	Sevres Futsal	1	Sup.St.Etienne	1

Les tirages au sort des quarts de finale et des demi-finales de toutes les catégories auront lieu le jeudi 30 mars 2023 à 19h00 en visioconférence.

C.D.I.F. – GROUPE F.M.I.

Procès-Verbal n°19

Réunion du jeudi 16 mars 2023

Présents :

G. DELORME (CD)– Animateur

M. Soukup – A. Viaud (C.D.)

=====

La commission se réunit tous les mardis suivant une journée de championnat ou tour de coupe. Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette. La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

IMPORTANT –

MODIFICATIONS applicables sur la saison 2022/2023

L'Annexe n°2 financières figure en tête du PV de la Commission Centrale des Compétitions Départementales

- Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur. Dans ce cas, vous serez pénalisé d'une amende de 10 €.**
- **Cette sanction sur l'absence de dirigeant responsable s'applique à compter du PV n° 9 du 08 décembre 2022 pour le Futsal et le Foot Educatif.**
- Si la tablette ne peut aller jusqu'au bout de l'enregistrement de la rencontre, **vous devez obligatoirement faire une feuille de match papier.** En cas d'absence, vous trouverez les pénalités et amendes encourues dans l'Annexe n°2 financières en début de PV.

Rappel aux clubs :

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : <https://fmi.fff.fr>

Le club recevant doit « obligatoirement » :

- **Récupérer ces rencontres**
- **Chargés les données de son match**

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

Les sanctions (avertissement, amende ou perte de rencontre) se font en application de l'annexe 13 du Règlement Sportif général du District.

Réponse aux clubs

IMPORTANT

Le week-end des 11 et 12 mars 2023 a été perturbé par des soucis informatiques importants surtout le samedi.

La F.F.F. a été obligée, après avoir modifiée la version « F.M.I. » de revenir à l'ancienne version, ce qui a eu pour effet d'écraser toutes les actions faites par vos clubs dans la semaine.

De plus, le samedi surtout, beaucoup de lenteur rendant impossible la récupération des rencontres.

Nous avons reçu plus de mails pour signaler ce dysfonctionnement sur plus de 60 rencontres.

Devant ce constat, la Commission, avec l'accord du Comité, a décidé de ne sanctionner aucune non-transmission devant l'impossibilité de faire la différence entre un oubli et une impossibilité.

Amende pour absence de dirigeant responsable

La commission, en application de l'annexe n°2 du R.S.G. sanctionne le club pour absence de Dirigeant Responsable signataire de la feuille de match d'une amende de 10 €

E.S. NANTERRE – match n° 24614783

Football Educatif:

LEVALLOIS S.C. – match n° 25249506

F.C. SAINT CLOUD – match n° 25567791

Cette amende correspond à l'absence de **la notion « DIRIGEANT RESPONSABLE »** qui doit être noté sur votre dirigeant ou éducateur responsable d'une équipe en jeunes.

En cas d'absence, la feuille de match est signée par la personne mise comme **« capitaine »** donc par un **« mineur » ce qui est interdit par nos règlements et grave en cas de problèmes de responsabilités.**

Encore beaucoup trop d'oubli dans ce sens.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.